



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 juillet 2016

Soixante-dixième session  
Point 148 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 juin 2016

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/70/943)]

### 70/289. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/307 du 25 juin 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. Réaffirme ses résolutions 57/290 B du 18 juin 2003, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012 et 69/307 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions pertinentes soient appliquées intégralement ;

2. Prend acte du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> ;

3. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. Prend note des paragraphes 54 et 55 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas créer de poste à la classe D-2 et décide également que les fonctions de direction du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continueront pour l'heure de relever de la classe D-1 ;

#### Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

5. Approuve un montant de 39 203 600 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

<sup>1</sup> A/70/754.

<sup>2</sup> A/70/742/Add.17.



**Modalités de financement des dépenses prévues**

6. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 seront financées comme suit :

a) Un montant de 38 462 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

b) Un montant de 741 400 dollars sera imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 qu'elle a approuvés dans ses résolutions 70/249 A à C du 23 décembre 2015 ;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 786 700 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité ;

7. *Décide également* d'examiner à sa soixante et onzième session la question du financement du Centre de services régional.

*105<sup>e</sup> séance plénière  
17 juin 2016*